Exco

Fertiliseurs d'Entreprises

Vous accompagner

Faire face à la période épidémique COVID-19

KRESTON INTERNATIONAL

Avant propos

Chers professionnels de l'automobile,

Le contexte exceptionnel que nous vivons amène de nombreuses questions, notamment sur :

- La possibilité de recours à l'activité partielle dans vos structures alors même que votre activité n'est pas interdite d'exercice
- Les possibilités de préserver votre trésorerie
- L'indemnisation des dirigeants

Avant toute chose, soyez attentif, prenez du recul et ne vous précipitez pas pour solliciter vos partenaires bancaires ou ouvrir une demande de chômage partiel. Le risque est d'envoyer des informations non pertinentes, erronées, incomplètes qui peuvent vous voir refuser vos sollicitations.

Aussi nous vous recommandons de faire appel à vos conseils (comptables, juridiques) avant de valider toute demande, notamment pour ce qui concerne la justification de l'activité partielle.

Vous trouverez dans ce support les principales dispositions pour faire face à la période épidémique Covid-19. Le réseau EXCO se mobilise et nous sommes à votre disposition pour étudier, à vos côtés, vos cas particuliers.

Romain BLANCHET
Expert-comptable
Président d'EXCO AUTOMOBILE

Jean-Michel GAU
Consultant
Expert EXCO AUTOMOBILE

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

Sommaire

- Organisation du travail
- Mesures financières
- Mesures pour les dirigeants

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

Organisation du travail

Gérer le niveau d'activité de votre garage

Organisation du travail

Le recours au chômage partiel n'est pas l'unique solution pour faire face à la baisse du niveau d'activité

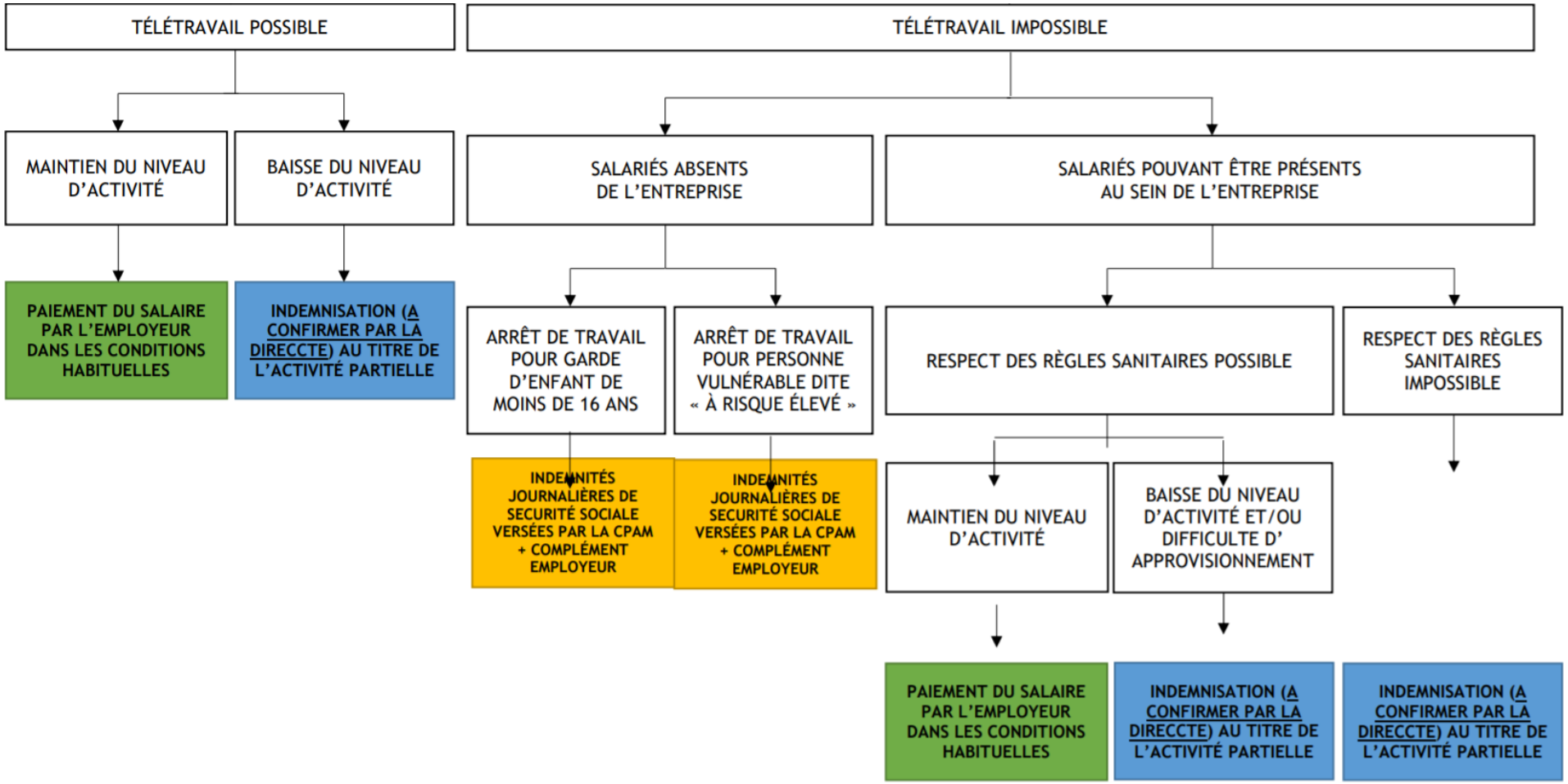

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

Organisation du travail

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises

1 Télétravail

Règles à respecter

Le télétravail est la règle de base pour l'ensemble du personnel administratif

Lorsque le télétravail n'est pas possible, les salariés sont tenus de venir travailler **dès lors que l'organisation de l'entreprise respecte les règles de distanciation impératives** dans ce contexte de crise sanitaire

En cas d'épidémie, le recours au télétravail peut se faire sans l'accord du salarié

Indemnisation

Rémunération classique

Impact sur votre trésorerie

Paiement des rémunérations classiques avec report possible du paiement des cotisations sociales auprès des organismes (y compris les complémentaires)

KRESTON INTERNATIONAL

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises

2 Garde d'enfant

Règles à respecter

Les salariés ayant des enfants de moins de 16 ans au jour de l'arrêt peuvent être placés en arrêt (dépôt de la demande par l'entreprise sur ameli.fr)

- **Un seul** détenteur de l'autorité parentale peut se voir délivrer un arrêt de travail le même jour
- L'entreprise ne doit **pas pouvoir mettre l'employé en télétravail** (l'arrêt de travail doit être la seule solution possible sur cette période)

Indemnisation

Les IJSS versées dans ce cadre obéissent à un régime dérogatoire :

- les conditions d'ouverture de droit (assiette minimale de cotisations, durée minimale d'affiliation) ne sont pas requises
- le délai de carence de 3 jours ne s'applique pas

Impact sur votre trésorerie

Les employeurs ont l'obligation de maintenir le salaire sans délai de carence dans les conditions légales (sauf ancienneté inférieure à 1 an). L'allocation complémentaire est prise en charge par IRP AUTO pour les salariés justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté

KRESTON INTERNATIONAL

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises

3 Personnes vulnérables

Règles à respecter

Le Haut conseil de la santé (HSCP) a donné la définition des personnes « à risque ». **Parmi les principaux** cas :

- Les patients présentant une insuffisance rénale chronique dyalisée, cardiaque stade NYHA III ou IV
- Les patients aux antécédents cardiovasculaires (hypertension artérielle, AVC, chirurgie cardiaque, etc.)
- Les diabétiques insulinodépendants ou présentant des complications secondaires
- Les femmes enceintes

Déclaration par le(la) salarié(e) sur declare.ameli.fr **pour les personnes en Affection de longue durée (ALD) et les femme enceintes dans leur 3ème trimestre de grossesse**. **Vérifiez bien l'acceptation de l'arrêt, par les services de l'assurance maladie, pour ces salariés**. Pour les autres, un rendez-vous chez le médecin traitant est nécessaire pour obtenir un arrêt de travail.

Indemnisation

Les IJSS sont versées, dès le 1er jour, dans les mêmes conditions que pour un arrêt maladie par l'assurance maladie

Impact sur votre trésorerie

Versement du complément de revenu pour maintenir le salaire

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

KRESTON INTERNATIONAL

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises

4 Congés payés

Règles à respecter

La loi d'urgence présentée le 24 mars pour faire face à l'épidémie de COVID-19 prévoit un assouplissement des règles en matière d'imposition des congés et RTT par l'employeur :

- **Congés payés acquis** (y compris avant l'ouverture de la période au cours de laquelle ils ont normalement vocation à être pris) : possibilité d'imposer ou de modifier au maximum 6 jours ouvrables après accord collectif ou de branche
- **RTT, convention de forfaits, compte épargne** : L'employeur peut imposer des jours de repos, même ceux à poser à l'initiative du salarié, 10 jours maximum et/ou modifier les dates de ces jours de repos posés (10 jours maximum)

Indemnisation

Rémunération classique

Impact sur votre trésorerie

Paiement des rémunérations classiques avec report possible du paiement des cotisations sociales auprès des organismes (y compris les complémentaires)

KRESTON INTERNATIONAL

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises

5 Activité partielle

Règles à respecter

Si le télétravail n'est pas possible, pour recourir à l'activité partielle, les sociétés doivent pouvoir justifier :

- De difficultés d'approvisionnement (gardez la trace écrite de la fermeture de vos fournisseurs)
- De l'annulation de commande (demandez et gardez la trace écrite des annulations de vos clients)
- De l'absence justifiée de salariés « clés » (arrêt garde d'enfant, personne vulnérables, impossibilité de se rendre sans transport en commun) qui démontre que vous n'avez plus les ressources pour travailler

A noter que les personnels administratifs sont également éligibles à l'activité partielle s'il est démontré que leurs tâches habituelles sont réduites ou interrompues du fait de la conjoncture (ex. absence de facturation)

Indemnisation

Indemnisation du salarié à hauteur de 70% des rémunérations brutes, soit environ 84% des rémunérations nettes (avance faite par la société et remboursée sous, normalement, une douzaine de jours)

Impact sur votre trésorerie

L'allocation, avancée par l'entreprise, est prise en charge à 100% par Pôle Emploi dans la limite des rémunération jusqu'à 70% de 4,5 SMIC.

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

KRESTON INTERNATIONAL

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises

6 Les apprentis (et salariés en contrat de professionnalisation)

L'ensemble des CFA du territoire national, territoires d'outre-mer compris, a reçu pour consigne de ne plus recevoir d'apprentis à compter du lundi 16 mars 2020.

- Si le **CFA met en place des cours à distance** : par principe l'apprenti est en cours, chez lui ou en entreprise s'il ne dispose pas des équipements pour télé-étudier à son domicile
- Si le **CFA ne met pas en place des cours à distance** : l'apprenti est en entreprise et les temps de formation seront récupérés ultérieurement : l'apprenti est donc un salarié de l'entreprise et bénéficie des mêmes dispositions que les autres salariés (télétravail, garde d'enfant, activité partielle)

Prenez donc contact avec vos apprentis et les organismes de formation pour voir ce qui a été mis en place et **identifier la bonne date de départ de l'arrêt ou de l'activité partielle**

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

KRESTON INTERNATIONAL

Points d'attention…

Le recours à **l'activité partielle n'est pas acceptée en cas de fermeture volontaire** d'un établissement

Vous devez être en mesure **d'apporter la preuve que vous avez des difficultés** d'approvisionnement et/ou une baisse significative de votre activité

Le personnel (ayant un contrat de travail) **de votre holding** sont éligibles à l'activité partielle dans la mesure ou vous démontrez leur baisse de charge de travail (ex. facturation)

Les **apprentis et contrats de professionnalisation** bénéficient des mêmes dispositions que les autres salariés : attention à la date de départ de l'arrêt ou de l'activité partielle

L'arrêt pour garde d'enfant est possible même si **l'assistante maternelle** exerçant à titre individuel décide de ne plus prendre les enfant : indiquez son nom sur ameli.fr

Mesures financières

Gérer l'urgence de la trésorerie

Mesures financières

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises

Pour préserver la trésorerie et ne pas obérer vos capacités à rebondir, des solutions simples permettent de limiter les sorties de cash

Crédit de trésorerie

Prêt avec garantie BPI

Ce prêt est garanti par l'Etat via la Banque Publique d'Investissement (BPI) : il est souscrit directement auprès de l'un de vos établissements bancaires habituels qui formule un pré-accord (1 seule demande par société). La finalisation du prêt passe par votre inscription et le renseignement d'informations sur le site de la BPI

Prêt moyen terme dans la limite de 25% du chiffre d'affaires annuel

- Durée de 36 à 72 mois (avec différé de remboursement minimum de 12 mois)
- Taux plafonné, garantie BPI (90%)
- A l'issue des 12 premiers mois, possibilité de le transformer en emprunt amortissable sur une durée de 1 à 5 ans

Report des échéances d'emprunt, de location et de crédit-bail

Les **échéances d'emprunt** ne sont pas les seuls prélèvements à pouvoir être suspendus. Pensez également aux **loyers des contrats de location longue durée et de crédit-bail** qui peuvent faire l'objet d'un report dans les mêmes conditions

Report des loyers

Si vous êtes propriétaire des murs, vous pouvez également demander un report des échéances d'emprunt liées à l'immeuble (nous recommandons 6 mois) et vous pouvez ainsi répercuter ce report sur les loyers par une réduction, une suspension ou un report auprès de votre société opérationnelle

KRESTON INTERNATIONAL

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

Mesures financières

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises

Pour préserver la trésorerie et ne pas obérer vos capacités à rebondir, des solutions simples permettent de limiter les sorties de cash

Prêt Rebond Régions

Prêt sans garantie de 10 000 à 300 000 € selon les Régions

Dépenses financées :

- les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle ;
- l'augmentation du besoin en fonds de roulement ;
- les investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et, frais de prospection, etc. ;
- les investissements corporels à faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique, etc.

Montant

- De 10 000 à 300 000 euros selon les Régions

Durée / amortissement

- De 7 ans
- Différé d'amortissement en capital de 2 ans

KRESTON INTERNATIONAL

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

Mesures financières

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises

Pour préserver la trésorerie et ne pas obérer vos capacités à rebondir, des solutions simples permettent de limiter les sorties de cash

Prêt Atout BPI Prêt sans suretés réelles dédié aux TPE, PME, ETI qui traversent un moment difficile

Dépenses financées :

- un besoin de trésorerie ponctuel
- une augmentation exceptionnelle du BFR, lié à la conjoncture

Montant

- De 50 000 à 5 000 000 € pour les PME, et jusqu'à 30 000 000 € pour les ETI

Durée / amortissement

- De 7 ans
- Différé d'amortissement en capital de 2 ans

KRESTON INTERNATIONAL

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

Points d'attention…

Nous vous recommandons (en accord avec vos partenaires) de **reporter ou suspendre les paiements de vos échéances d'emprunts et des loyers** de location longue durée et de crédits-bails

Principe de base vis-à-vis des établissements bancaires : **Les prêts sont octroyés pour permettre d'honorer l'ensemble de vos engagements**. Si vous décidez d'annuler le paiement d'une traite, d'un virement ou d'un prélèvement « fournisseur classique », vous n'honorez pas vos dettes, en conséquence l'octroi du prêt pourra vous être refusé

Contactez régulièrement vos conseillers bancaires pour faire un point d'avancement

Nous vous recommandons de **réaliser un inventaire physique de vos principales références en stocks** au 31 mars et au 30 avril. Dans quelques semaines, vos partenaires bancaires vous demanderont peut-être des situations intermédiaires, il est donc important d'avoir tous les éléments en main

En cas de refus de financement, le recours au Médiateur du Crédit est possible

Mesures pour les dirigeants

Faire face en l'absence de chômage partiel

Mesures pour les dirigeants

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises

Même en l'absence d'éligibilité au chômage partiel, des solutions peuvent exister pour aider les dirigeants

Arrêt garde d'enfant

Les dirigeants salariés et travailleurs non salariés peuvent bénéficier de l'arrêt pour Garde d'enfant (même condition que pour un salarié)

Fond de solidarité

Demande à effectuer auprès de la DGFIP à partir de début avril

Conditions pour les professionnels de l'automobile

- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros ou un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 euros et compter moins de 10 salariés
- Subir une perte de 70% du chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019
- Les titulaires d'un contrat de travail ou d'une pension de retraite et les entrepreneurs ayant bénéficié d'au moins deux semaines d'arrêt maladie en mars ne sont pas éligibles

Montant

- Jusqu'à 1 500 euros (2 000 euros supplémentaires pour les entreprises en grande difficulté, selon les Régions)

KRESTON INTERNATIONAL

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

Pour aller plus loin

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises

Des informations complémentaires et certains modèles de courriers sont disponibles sur le site que notre réseau a créé pour vous aider :

www.exco.fr/nos-secteurs/les-professionnels-de-lautomobile

et

www.exco.fr/exco-vous-accompagne-dans-vos-demarches-face-au-coronavirus

Retrouvez également toutes nos équipes. Elles sont en télétravail mais restent plus que jamais joignables.

L'accueil téléphonique continue d'être assuré et vous pouvez joindre le standard au numéro et horaires habituels.

La période est et sera difficile pour tous mais vous pourrez compter sur nous, à tout moment.

Prenez soin de vous, nous ferons le maximum pour vous aider à prendre soin de vos entreprises.

KRESTON INTERNATIONAL

© Exco - 2017. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite préalable

Exco

Fertiliseurs d'Entreprises

Contact

EXCO
42 avenue de la Grande Armée
75107 Paris – France

Tel : +33 (0)1 58 05 22 90
Fax : +33 (0)1 58 05 22 91
Site : www.exco.fr
Email : info@exco.fr